

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du :

16 octobre 2025

Date de la convocation :

10 octobre 2025

Date d'affichage :

10 octobre 2025

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mil vingt-cinq le seize octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Alain Trouessin.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de : Aldo Morin (pouvoir donné à Alain Trouessin), Maurice Petit (pouvoir donné à Brigitte Leborgne), Xavier Leconte (pouvoir donné à Eric Pruvost),

Absent excusé sans pouvoir : Elodie Jolly,

Absents non excusés : Christian Adam, Jérôme Trophard,

Monsieur Jean-Christophe Raguet a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le Trésorier de Eu a proposé l'admission en non-valeur de créances éteintes.

Ces créances sont issues de procédures de surendettement, entraînant un effacement dans le cadre d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Dès lors, la créance est réputée éteinte, et aucune action de recouvrement n'est possible tant par la Commune que par le Trésorier.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- la demande d'admission en non-valeur de créances éteintes transmise par la Trésorerie de Eu en date du 12 septembre 2025,

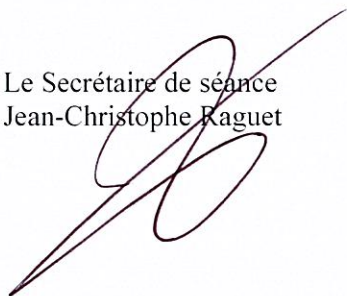
Considérant que le Trésorier de Eu a proposé l'admission en non-valeur de créances éteintes pour un montant total de 2 566,03 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'admission en non-valeur de créances éteintes pour un montant total de 2 566,03 €.
- d'autoriser le Maire à émettre les mandats nécessaires.

Le détail des créances n'est pas communicable au public. Il est transmis en annexe uniquement au comptable public.

Le Secrétaire de séance
Jean-Christophe Raguet



À Criel sur Mer, le 20 octobre 2025

Le Maire
Alain Trouessin

